

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-284

présenté par

M. David Habib, Mme Karamanli, Mme Untermaier, M. Saulignac et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>                                  | <b>+</b>         | <b>-</b>         |
|--|------------------|------------------|
| Administration territoriale                        | 6 000 000        | 0                |
| Vie politique, culturelle et associative           | 0                | 0                |
| Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur | 0                | 6 000 000        |
| <b>TOTAUX</b>                                      | <b>6 000 000</b> | <b>6 000 000</b> |
| <b>SOLDE</b>                                       | <b>0</b>         |                  |

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe « socialistes et apparentés » propose, à travers cet amendement, augmenter de 6 millions d'euros le budget du programme « administration territoriale » afin d'assurer un meilleur accompagnement du public dans le cadre des procédures de dématérialisation des demandes de titres. Le 3 septembre 2018 le DDD a rendu un avis n°2018-226 dans lequel il fustige la mise en

œuvre de cette réforme : « Ces derniers mois, le Défenseur des droits a traité plusieurs milliers de saisines relatant les difficultés rencontrées avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) qui remplace l'accueil auparavant assuré en préfecture ou sous-préfecture par des démarches en ligne. »

Alors que cette dématérialisation a permis à l'État d'économiser 24 millions d'euros (-400 ETPT), cette économie ne peut pas se faire au détriment de la qualité de service assuré aux administrés.

Cet amendement propose de maintenir de 100 ETP afin d'assurer un meilleur accompagnement du public :

Il flèche 6 millions € au profit du programme 307 (action 2) et compense par une diminution du même montant du programme 216 (action 1 / État-major et services centraux).